

Dans ce numéro

1 État de la publication

Modifications aux lois du Québec

Modifications aux règlements du Québec

2 Modifications aux lois du Canada

Modifications aux règlements du Canada

Quoi de neuf dans Accès Légal

Les Infos de Base



État de la publication

Les *Infobases Lois et Règlements du Québec* est à jour au 1^{er} septembre 2014.

Les *Infobases Lois et Règlements du Canada* sont à jour au 5 août 2014.

Les *Infobases Lois et Règlements de l'Ontario* sont à jour au 29 août 2014.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 23 août 2014.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 23 août 2014 et contient maintenant 9 494 termes ou mots de renvoi pertinents.

Modifications aux lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Modifications aux règlements du Québec

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, RLRQ, c. C-26, r. 113.1, aa. 1, 2, 9, 16, 20, 21, 25, 31.

Règlement modifiant le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, Décision du 05-09-14, (2014) 146 G.O. 2, 3657, aa. 1-8.

Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ergothérapeutes, RLRQ, c. C-26, r. 118, titre aa. 1, 2, 2.1-2.4, 3, 4, 5, 7, 7.1, 9, 13, 14, 17, 18, 20.1, 21.1, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, ann. I.

Règlement modifiant le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec, Décision du 05-09-14, (2014) 146 G.O. 2, 3664, aa. 1-24.

Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour donner effet aux arrangements conclus par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, RLRQ, c. C-26, Décision du 05-09-14, (2014) 146 G.O. 2, 3658, nouveau.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, RLRQ, c. I-10, r. 8.1, a. 5.

Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, Décision du 05-09-14, (2014) 146 G.O. 2, 3664, a. 1.

Règlement sur la redevance annuelle payable à la Régie de l'énergie, RLRQ, c. R-6.01, r. 7, aa. 1, 2.

Règlement modifiant le Règlement sur la redevance annuelle payable à la Régie de l'énergie, D. 801-2014 du 10-09-14, (2014) 146 G.O. 2, 3406, aa. 1-2.

Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus, RLRQ, c. V-1.1, r. 14, ann. 41-101A1.

Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus, A.M., 2014-07 du 11-09-14, (2014) 146 G.O. 2, 3673, a. 1.

Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, RLRQ, c. V-1.1, r. 24, aa. 1.1, 4.11, 8.10, ann. 51-102A2, 51-102A5.

Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, A.M., 2014-07 du 11-09-14, (2014) 146 G.O. 2, 3673, aa. 1-5.

Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs, RLRQ, c. V-1.1, r. 26, remplacé.

Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs, A.M., 2014-06 du 11-09-14, (2014) 146 G.O. 2, 3666, a. 9.

Règlement 71-102 sur les dispenses en

matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers, RLRQ, c. V-1.1, r. 37, aa. 1.2, 4.3, 5.4.

Règlement modifiant le Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers, A.M., 2014-07 du 11-09-14, (2014) 146 G.O. 2, 3673, aa. 1-3.

Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs, RLRQ, c. V-1.1, A.M., 2014-06 du 11-09-14, (2014) 146 G.O. 2, 3666, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Modifications aux lois du Canada

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), L.C. **1999, ch. 33**, aa. 127, 129, 133, 134, 135.

Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable, L.C. 2012, ch. 29, aa. 157-161.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Modifications aux règlements du Canada

Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. (1985), ch. **F-4**.

Ordonnance sur les redevances à payer pour la recherche, le développement des marchés et la promotion des bovins de boucherie, DORS/2010-158, a. 5.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la recherche, le développement des marchés et la promotion des bovins de boucherie, DORS/2014-203 du 15-09-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2366, a. 1.

Loi sur la radiodiffusion, L.C. **1991, ch. 11.**

Règlement de 1986 sur la radio, DORS/86-982, a. 16.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, DORS/2014-202 du 02-09-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2362, a. 1.

Règlement de 1987 sur la télédiffusion, DORS/87-49, a. 18.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la radiodiffusion,

DORS/2014-202 du 02-09-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2362, a. 2.

Règlement sur la distribution de radiodiffusion, DORS/97-555, aa. 7, 7.2.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, DORS/2014-202 du 02-09-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2362, aa. 3-4.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), L.C. **1999, ch. 33.**

Règlement sur l'immersion en mer, DORS/2001-275, aa. 8.2-8.5.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immersion en mer, DORS/2014-12 du 29-01-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 313, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Quoi de neuf dans Accès Légal

La présentation des Infobases québécoises a été revue pour présenter les lois et règlements selon la sélection des textes ainsi que l'ordre établi par l'Éditeur officiel. Le *Code civil du Québec* se retrouve désormais dans les alphanumériques C sous CCQ-1991 et la *Loi sur l'application de la réforme du Code civil* sous CCQ-1992. Toutes les lois et tous les règlements non publiés dans le Recueil des lois et des règlements du Québec ont été retirés.